

ration, que cette prétendue solution ne finirait rien. En définitive, ce n'est pas contre un défaut de forme que s'élèvent aujourd'hui les catholiques, et l'épiscopat à leur tête : il ne s'agit pas de la consécration plus ou moins légale qui peut manquer au monopole ; il s'agit d'empêcher que les catholiques soient frustrés de la liberté de conscience qu'on accorde si largement à toutes les religions et à toutes les irrégions ; il s'agit d'empêcher que la vraie foi ne soit éteinte dans le cœur des générations catholiques par un empiètement fondé tout au moins sur l'indifférence, lorsqu'il ne l'est pas sur l'impunité. Or, le droit de contrôle, de surveillance et d'opposition ne peut pas être enlevé aux évêques par une loi ; ce droit est imprescriptible, et il deviendra d'autant plus obligatoire que le pouvoir politique aurait plus manifestement affiché la prétention de le frapper d'impuissance. Il faut que le gouvernement comprenne bien que, si telle est la pensée secrète de la loi qu'il annonce, cette pensée va tout droit au cœur de l'épiscopat tout entier et qu'alors le temps des ménagements, de la condescendance fera place à des protestations générales et énergiques, qui pourront bien valoir la persécution à nos évêques et à nos prêtres, mais qui certainement amèneront de bien redoutables embarras au pouvoir. Il faut que ce dernier comprenne qu'il n'est pas assez fort pour une semblable lutte, où il aurait précisément pour auxiliaires toutes les passions mauvaises qu'il travaille sans cesse à comprimer, et qui, animés de la force même qu'il leur aurait donnée, se retourneraient bientôt contre lui-même. Il nous semble qu'il y a là des considérations puissantes et qui n'ont pas besoin d'être développées pour faire réfléchir le gouvernement sur le danger qu'il court en se plaçant dans la voie de réaction, d'irritation et de colère où voudrait l'engager l'orgueil blessé du tiède génie, en qui se personnifie particulièrement l'Université. Moins on fera pour les catholiques, plus les catholiques sentiront la nécessité d'agir par eux-mêmes ; ce n'est pas la persécution qu'ils craignent, elle accroît leurs forces. Une partie des évêques peut se taire et se tenir à l'écart, aujourd'hui qu'une espérance est encore laissée que leurs vœux seront entendus et qu'il leur sera donné satisfaction. Mais que cet espoir soit trompé, alors ils n'auront plus qu'à lever la tête et les mains vers le ciel, et à lui demander avec cette voix qui tonne, puisqu'on aura fermé l'oreille à la voix qui supplie."

TURQUIE.

Principautés Danubiennes.—On écrit sous la date du 15 décembre dernier, des frontières de la Turquie :

"Un nouveau complot, tenant au renversement de l'ordre établi dans nos provinces et dans la Bosnie, vient d'être découvert à Galacz. et de nombreuses arrestations en ont été la suite. Le complot paraît être de même nature et avoir le même objet que la conspiration dernièrement découverte à Braïlla, et l'on croit y avoir trouvé les traces de l'influence savamment combinée et largement exploitée de la propagande polonaise sur les peuples de langue slave, de sorte que nos contrées seraient devenues le théâtre du combat des Slaves de la Vistule contre ceux de la Néwa. Les agents russes accusent les premiers d'avoir recours à un système d'impositions aussi hardi qu'efficace pour égarer les populations slaves au moyen d'illusions religieuses. C'est ainsi que, dans toute la Bulgarie, les Papes font lecture, en chaire, de *prétendus* oukases dans lesquels le chef de l'Eglise grecque non unie exhorte tous les fidèles à une indispensable union, les assurant, en cas de nécessité, de sa toute-puissante protection. Ces moyens ne manquent pas leur but, car l'excitation politico-religieuse qu'ils produisent gagne en extension ce qu'elle ne gagne pas encore, au moins visiblement, en intensité, et il ne faudrait que le succès momentané d'une insurrection locale pour mettre en feu le pays tout entier."

Le lecteur intelligent ne sera pas en peine de comprendre le sens vrai de ce fragment de correspondance. Pris en flagrant délit de publications incendiaires dans les provinces slavo-turques, les agents de la politique russe, rejettent sur une prétendue propagande polonaise les effets du prosélytisme slavo-russe, dont ils sont les véritables propagateurs, et qui, sous le règne actuel surtout, se manifeste sous mille formes différentes dans toutes les provinces septentrionales de l'empire ottoman.

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Association de la Délivrance.—M. Fabre, trésorier de l'Association de la Délivrance a reçu les sommes suivantes depuis notre dernière publication :
Paroisse de St. Michel d'Yama-ka, par MM. A. Paradis et D. Charland, £ 9 10 0
Paroisse de Ste. Luce et Ste. Flavie, comté de Rimouski, par André El. Gauvreau, écr., 11 10 0
Minerve.

—On nous informe que la traverse de la Tortue commence à devenir dangereuse ; hier on dit qu'une voiture a calé sur cette traverse. La traverse au bout de l'île Ste. Hélène est coupée depuis le commencement de la semaine ; mais on traverse encore assez facilement un peu plus haut ainsi qu'à Laprairie.

Accidents sur accidents.—La Gazette de Montréal rapporte une série d'accidents funestes qui sont arrivés coup sur coup parmi les travailleurs au canal de Beauharnais. Un banc de sable, au pied duquel deux hommes travaillaient, s'est écroulé sur eux et les a engloutis ; un autre homme a été tué par un cheval, un quatrième a été écrasé par un platoon, un cinquième a été tué par une mine qui partit tandis qu'il la chargeait, et un sixième a été enseveli par un éboulement.
Canadien.

IRLANDE.

—M. Elliot, au nom du lord-lieutenant d'Irlande, a adressé aux lieutenants des comtés la circulaire suivante : "Le but du gouvernement de S. M. en apportant un amendement aux lois qui réglaient la détention d'armes en Irlande, était plutôt d'empêcher l'usage clandestin des armes que d'imposer de nouvelles restrictions à leur possession avouée. S. Exc. sait que la loi a revêtu les magistrats du pouvoir discrétionnaire de refuser et d'accorder des licences ; S. Exc. est donc loin de vouloir décourager la prudence apportée dans l'exercice de ce pouvoir. S. Exc. pense qu'il est bon cependant de faire observer que la loi des armes n'a nullement rapport aux opinions pour accorder ou refuser des licences, les magistrats n'agissent point dans le but que se sont proposé le gouvernement et la législature qui a sanctionné la loi en vigueur de la loi des armes. S. Exc. pense donc qu'il vaut mieux s'enquérir du caractère et de la position des demandeurs, que du parti politique et de la communion religieuse à laquelle ils appartiennent."

—On lit dans le *Morning-Herald* :

"Lord Stanley, ministre des colonies, vient d'adresser au directeur de la compagnie des bateaux à vapeur, à Dublin, une lettre dans laquelle il lui fait part que des officiers de police ont reçu l'ordre de visiter tous les vaisseaux entrant dans le port de Dublin, pour s'assurer qu'il ne s'y trouve point d'armes prohibées, et cela conformément à une loi adoptée par le parlement dans sa dernière session ; mais que les officiers de police devront exercer leurs fonctions de manière à ne point gêner le commerce du port ni les passagers, à l'égard desquels les formes les plus polies devront être observées.

"Les passagers pourront introduire des armes à feu destinées à leur défense personnelle ou à la chasse, pourvu qu'ils aient soin de les faire inscrire sur le registre de l'officier du port."

HAÏTI.

—On lit dans le *National* :

"Un honorable député nous a communiqué une lettre de Port-au-Prince (Haïti) en date du 21 décembre 1843. Nous trouvons dans cette lettre le récit d'une exécution vraiment épouvantable :

".....J'ai vu, il y a quelques jours, dit le correspondant, fusiller trois nègres qui se sont admirablement comportés sous le feu. Ils avaient fait partie d'une conspiration qui ne tendait à rien moins qu'à égorger tous les mulâtres. Le chef avait été tué par un sergent, après avoir manqué de deux coups de pistolet le colonel qu'on avait envoyé contre lui. Les trois principaux complices furent pris et condamnés à mort. Le matin de l'exécution toutes les troupes étaient sous les armes, parce que, comme tous les soldats de l'armée sont des noirs, on voulait faire un exemple ; c'étaient des noirs qui devaient faire feu, et l'on craignait un mouvement pour sauver les condamnés. J'y suis allé : mais quand j'ai vu le talus adossé au cimetière, et sur lequel devaient monter les malheureux, j'ai été pris d'une émotion telle, que je me serais enfui si la foule me l'eût permis. A sept heures du matin, on a entendu du côté de la prison des cris affreux ; c'était les femmes qui escortaient les prisonniers en poussant des lamentations à faire frémir. Aussitôt toutes celles qui étaient sur la place se mirent à crier, à hurler, à se rouler dans la poussière en demandant grâce... J'étais cruellement impressionné. Un instant après, les trois condamnés sont arrivés : c'étaient un ancien colonel et juge de paix, nommé Mercure, son fils et son genre. Leurs femmes et leurs enfants sont venus les embrasser ; le père Mercure fumait un cigare avec un calme stoïque ; le fils se nettoyait les dents avec une racine dont les nègres se servent pour se rendre la mâchoire si blanche. On a lu tout haut devant eux leur condamnation, et à l'instant ils se sont placés en face du peloton qui devait les fusiller. A la première décharge, le genre de Mercure est tombé raide, le crâne enlevé par trois balles ; le père et le fils n'avaient pas été touchés, parce que les soldats ne voulaient pas les frapper. Aussitôt le fils Mercure s'est avancé sur les baïonnettes ; il a arraché sa chemise, découvert sa poitrine, couleur de bronze, en criant : "Tirez là ! tirez là !" On a fait à bout portant trois décharges, et c'est alors que je l'ai vu faire deux tours sur ses talons et tomber à la renverse. Le père restait encore : les soldats se sont mis alors à tirer l'un après l'autre sur lui, pendant plus de trois minutes. C'était horrible à voir : ces hommes rechargeant leurs armes, puis faisant feu de file sur un homme qui restait debout, devant eux, impassible, regardant le corps de son fils qui n'était pas encore mort et qui faisait des soubresauts par terre. On s'est douté qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire, et en effet les soldats noirs, en déchirant la cartouche, gardaient la balle dans leur bouche et ne chargeaient leurs fusils qu'à poudre. Le général Souffrant, qui commandait, et sur qui reposait la responsabilité, est arrivé sur eux au galop de son cheval, un pistolet dans chaque main, et les menaçant de leur brûler la cervelle s'ils n'achevaient pas la triple exécution. Un instant après, Mercure le père est enfin tombé. Comme ces malheureux n'étaient pas tout à fait morts, les soldats ont passé encore plusieurs minutes à tirer sur eux à bout portant avant de les avoir achevés. Pendant tout ce drame épouvantable, les cris des femmes n'avaient cessé de retentir."

ÉTATS-UNIS.

Terrible catastrophe à Washington.—Mort du secrétaire d'Etat, du secrétaire de la marine, du commodore Kennon, etc., etc.—Mercredi, le 28 février, le steamer *Princeton* ayant à bord plusieurs centaines de personnes invitées par le capitaine pour faire une excursion de plaisir, était sur son retour, lorsque le